



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 2 décembre 2021

PLUS D'UN MILLION DE JEUNES ONT BÉNÉFICIÉ DU PASS'SPORT

Lancé à la rentrée 2021, le Pass'Sport a pour ambition de favoriser l'inscription des jeunes dans les clubs sportifs et soutenir le secteur sportif associatif grâce à une aide de 50 euros par bénéficiaire.

Au 1er décembre, cette allocation de rentrée sportive a déjà permis à plus d'un million de jeunes de rejoindre 46 000 associations sportives.

Ouvert aux jeunes de moins de 18 ans bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire, de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), le Pass'Sport est désormais élargi aux bénéficiaires de l'AAH de 16 à 30 ans.

Le Gouvernement a également souhaité prolonger le dispositif jusqu'au 28 février 2022 afin de tenir compte de la saisonnalité de toutes les disciplines sportives, notamment les sports d'hiver et permettre à tous ceux qui n'avaient pas pris connaissance du dispositif à la rentrée d'en bénéficier.

Les Pass'Sport collectés par les associations à partir du 1er décembre pourront être enregistrés sur leur compte asso à partir du 1^{er} janvier 2022.

Inscrit au Projet de Loi de Finances 2022, le Pass'Sport est pérennisé au budget du Ministère chargé des Sports à hauteur de 100 millions d'euros.

Toutes les informations sur le Pass'Sport sur : www.sports.gouv.fr/pass-sport

Secrétariat Presse

Cabinet de la Ministre déléguée aux sports

Tél : 01 40 45 90 15
Mél : sec.presse.sports@sports.gouv.fr

1/1

95 avenue de France
75650 Paris Cedex 13